

LANDAL GREENPARKS

Conditions générales LANDAL GREENPARKS – Représentant (les **Conditions générales**)

Les présentes conditions générales s'appliquent uniquement aux contrats relatifs aux parcs dans lesquels LANDAL GREENPARKS agit en tant que représentant des propriétaires des hébergements (ci-après dénommé « le propriétaire »), c'est-à-dire :

- Landal Clofers Rattendorf
- Landal Clofers Jenig
- Landal Clofers Sonnleitn
- Landal Clofers Obermöschiach
- Landal Glamping Neufchâteau
- Landal Your Nature

Si le locataire effectue une réservation auprès de LANDAL GREENPARKS pour l'un des parcs susmentionnés, le contrat est établi entre lui et le propriétaire de l'hébergement.

En ce qui concerne les parcs susmentionnés, LANDAL GREENPARKS n'agit qu'en tant que représentant dans le cadre de la réservation. À ce titre, nous n'avons aucune responsabilité juridique quant à l'accord conclu avec les propriétaires des hébergements. Les réservations sont soumises aux présentes conditions générales (ci-après dénommées « Conditions générales ») et aux conditions générales du propriétaire avec lequel le locataire conclut le contrat.

EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION

LANDAL GREENPARKS indique au locataire que les réservations effectuées sont définitives légalement. Le droit de révocation de 14 jours n'est pas applicable pour les contrats souscrits par le locataire.

1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les présentes Conditions générales sont applicables à toutes offres et réservations relatives aux hébergements, aux emplacements de camping et à d'autres équipements de loisirs, LANDAL GREENPARKS Holding B.V. ou ses sociétés affiliées (« LANDAL GREENPARKS ») agissant en tant que représentant des parcs susmentionnés.
- 1.2. Dans les présentes Conditions générales, le « locataire » s'entend de toute personne concluant un contrat relatif à la location ou à l'occupation d'un hébergement et/ou d'un emplacement de camping et/ou d'un autre équipement de loisirs dans l'un des parcs susmentionnés. L'« occupant » (également désigné ci-après dénommé aussi comme « hôte ») : le locataire ou les personnes déclarées par le locataire qui occupent ou occuperont l'hébergement et/ou l'emplacement et/ou tout autre équipement de loisirs loués par le locataire.
- 1.3. Les présentes Conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales et/ou données personnelles du locataire. LANDAL GREENPARKS décline explicitement l'application de toutes autres conditions générales auxquelles le locataire réfère, pourrait se référer ou qu'il utiliserait.
- 1.4. Tout accord pris par dérogation aux présentes Conditions générales ne sera valable qu'après convention écrite entre les parties.

2. RÉSERVATIONS

- 2.1. LANDAL GREENPARKS n'accepte que les réservations de personnes âgées de 18 ans ou plus, les réservations faites par des personnes de moins de 18 ans n'étant pas valables.
- 2.2. LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de refuser toute réservation, notamment celles de groupes, sans indication de motifs, ou d'imposer des conditions spéciales à l'égard d'une telle réservation.
- 2.3. Si LANDAL GREENPARKS fait suite à la réservation, elle envoie une confirmation de la réservation, valant également facture, au locataire dans un délai d'14 journées à compter de la réservation. Le locataire est tenu de vérifier la conformité de cette confirmation dès réception et d'avertir LANDAL GREENPARKS sans délai de toute erreur.
- 2.4. Si la confirmation valant facture ne parvient pas au locataire dans le délai d'14 journées, le locataire est tenu de contacter immédiatement le service des réservations. À défaut, il ne pourra pas faire valoir la réservation.
- 2.5. Un contrat est formé entre le locataire et le propriétaire lorsque LANDAL GREENPARKS a confirmé la réservation. LANDAL GREENPARKS n'a aucune responsabilité juridique quant aux accords que le locataire conclut à l'égard des hébergements ou pour tout acte ou omission de la part des propriétaires et/ou des fournisseurs de services et/ou d'autres tiers en rapport avec la réservation.
- 2.6. Le contrat porte sur la location d'hébergements et/ou d'emplacements de camping et/ou d'autres équipements de loisirs, cette location étant, par nature, de courte durée.

3. MODIFICATION DU CONTRAT

- 3.1. Si, après formation du contrat, le locataire désire y apporter des modifications, LANDAL GREENPARKS/ le propriétaire n'est pas tenu(e) de les accepter. LANDAL GREENPARKS/le propriétaire pourra déterminer à son gré si et dans quelle mesure elle/il accepte ces modifications dans un document écrit. En cas d'acceptation, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire facturera au locataire des frais de modification, à condition que lesdites modifications soient demandées dans les 28 jours qui précèdent le séjour en question.
- 3.2. Les modifications de la date d'arrivée et/ou de l'hébergement à partir de 28 jours avant l'arrivée ne sont pas autorisées. Le cas échéant, les frais d'annulation sont redevables tels que mentionnés à l'article 13 des présentes Conditions générales.
- 3.3. Si après la réalisation d'un contrat le locataire souhaite diminuer de plus d'un hébergement et/ou d'un emplacement de camping le nombre d'hébergements et/ou d'emplacements de camping, des conditions d'annulation sont applicables, telles que mentionnées à l'article 13 des Conditions générales.
- 3.4. Si les circonstances contraignent LANDAL GREENPARKS à modifier une réservation concernant la localisation, le type de bungalow ou son emplacement, LANDAL GREENPARKS peut offrir une alternative appropriée.

4. SUBSTITUTION

- 4.1. Sauf accord contraire avec LANDAL GREENPARKS/le propriétaire, il est interdit au locataire et aux autres occupants de céder l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement sous quelque nom et à quelque titre que ce soit à des personnes autres que celles nommées dans le contrat.
- 4.2. S'il a été convenu avec LANDAL GREENPARKS/le propriétaire que le locataire et/ou un ou plusieurs des occupants seront remplacés, le locataire initial reste, avec le locataire et/ou les occupants qui se substituent à eux, solidairement responsable à l'égard de LANDAL GREENPARKS du paiement de la partie restant due du loyer, des frais de modification (cf. art. 3.1) ainsi que de tous frais supplémentaires liés au remplacement et de tous frais d'annulation.

5. PRIX

- 5.1. Le locataire est tenu de payer à LANDAL GREENPARKS le loyer prévu dans la confirmation valant facture de réservation.
- 5.2. Le locataire ne pourra plus bénéficier de réductions de prix ni d'offres promotionnelles après l'envoi de la confirmation valant facture.
- 5.3. Sauf indication contraire, tous les prix s'entendent TVA incluse, dans la mesure où cette taxe est applicable.
- 5.4. LANDAL GREENPARKS a le droit d'appliquer et de facturer des augmentations de prix, en conséquence d'adaptations intermédiaires réglementations et/ou dispositions (notamment, mais sans limitation, la TVA, la taxe sur les touristes, la taxe sur les assurances), sur lesquelles LANDAL GREENPARKS n'a pas d'influence.

6. FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

- 6.1. Outre le loyer, le locataire est également tenu de payer les frais de réservation, les frais de dossier et les frais pour le linge de lit ainsi que la taxe de séjour.
- 6.2. La taxe de séjour est déterminée par la municipalité du lieu où se trouve le village. Le locataire devra régler à LANDAL GREENPARKS la taxe de séjour en vigueur déterminée par la municipalité concernée.

7. PAIEMENTS

- 7.1. Dans les 14 jours qui suivent la réservation, le locataire est tenu de payer un acompte de 30 % du montant total à payer. En cas de réservation d'un emplacement de camping, le locataire est tenu de payer un acompte de 50 % du montant total à payer. Les réservations effectuées dans les 8 semaines avant le début du séjour doivent être payées en une seule fois.
- 7.2. Le locataire est tenu de faire parvenir le solde du prix de location à LANDAL GREENPARKS au moins 8 semaines avant le début du séjour prévu dans la confirmation valant facture.
- 7.3. En cas de réservation dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour, le montant total doit être payé immédiatement lors de la réservation. À défaut, LANDAL GREENPARKS/ le propriétaire peut lui refuser l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement. Si, par la suite, il s'avère que le locataire avait donné l'ordre de paiement mais que le montant n'avait pas encore été inscrit au compte bancaire de LANDAL GREENPARKS, le montant viré en trop lui sera restitué après coup.
- 7.4. En cas de retard de paiement des montants facturés, le locataire est en situation de défaillance immédiate dès l'expiration du délai de paiement. Si le paiement n'est pas effectué (à temps), LANDAL GREENPARKS/ le propriétaire est en droit de résilier le contrat. Le locataire étant tenu responsable de tous les préjudices subis de ce fait par LANDAL GREENPARKS, en ce compris tous les frais engagés par elle en rapport avec la réservation et la résiliation du contrat. LANDAL GREENPARKS pourra en tout cas facturer des frais d'annulation par hébergement/emplacement, les dispositions de l'article 14 étant alors applicables.
- 7.5. LANDAL GREENPARKS est en droit d'imputer les créances qu'elle peut faire valoir contre le locataire sur les montants qu'il aura payés à quelque titre que ce soit.

8. ARRIVÉE ET DÉPART

- 8.1. Les hébergements loués peuvent être occupés à partir de 16.00 heures le jour d'arrivée prévu dans la confirmation. Les parcs ont la possibilité de modifier l'heure d'arrivée à 16.00 heures. Les hébergements doivent être libérés avant 10.30 heures le jour de départ convenu. Toutefois, dans les parcs situés au Danemark, les hébergements doivent être

libérés avant 10.00 heures le jour de départ mentionné dans la confirmation de réservation. Les emplacements loués peuvent être occupés à partir de 13.00 heures le jour d'arrivée prévu dans la confirmation et doivent être libérés avant 12.00 heures le jour de départ prévu.

- 8.2. Si le locataire souhaite prolonger le contrat conclu pour une durée plus longue que celle qui a été convenue et que LANDAL GREENPARKS/le propriétaire l'accepte, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire a le droit de lui attribuer un autre hébergement / emplacement.
- 8.3. S'il est mis fin à l'occupation de l'hébergement ou de l'emplacement ou de l'autre équipement de loisirs avant la date prévue dans la confirmation, le locataire n'aura pas droit à la restitution (d'une partie) du loyer et/ou des frais. Si le locataire a contracté une assurance voyage et que les conditions imposées par la compagnie d'assurance soient réunies, il pourra réclamer le préjudice subi au titre de l'interruption anticipée de son séjour directement auprès de la compagnie d'assurance.

9. RÈGLEMENTS

- 9.1. Tous les hôtes sont tenus de respecter les règles imposées pour les parcs et stipulées, entre autres, dans le Règlement du parc et dans le Règlement de la piscine, dont ils pourront se faire remettre un exemplaire au bureau d'accueil à l'arrivée.
- 9.2. Conformément aux règlements administratifs locaux, tous les locataires sont tenus, sur demande, de présenter une pièce d'identification lors de leur arrivée. À défaut, LANDAL GREENPARKS est en droit de refuser l'accueil des hôtes.
- 9.3. Le nombre de personnes occupant un hébergement ne doit pas être supérieur au nombre maximal admis indiqué sur le site internet de LANDAL GREENPARKS.
- 9.4. En cas de prestations de service par les entreprises de restauration, de café et de location de salles présentes dans le parc, ou en cas de conclusion de contrat avec celles-ci, ces services et contrats seront régis par les Conditions uniformes du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dont les hôtes pourront se faire remettre un exemplaire gratuit au bureau d'accueil.
- 9.5. LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de modifier l'organisation et les heures d'ouverture des installations du parc, y compris la fermeture partielle ou totale des installations, sans que le locataire ait droit à une quelconque compensation.
- 9.6. S'il est nécessaire que des travaux d'entretien soient effectués, le locataire doit permettre que ces travaux soient effectués sur le logement ou d'autres installations pendant le séjour, sans avoir droit à aucune compensation.
- 9.7. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'installer des tentes près de l'hébergement loué.
- 9.8. Le locataire est tenu de libérer l'hébergement nettoyé et notamment de faire la vaisselle, de défaire les lits et de plier les linges, de nettoyer la cuisine et le frigidaire, de déposer le sac poubelle dans le conteneur.
- 9.9. Le locataire est tenu de libérer l'emplacement de camping propre (donc : ne pas laisser de déchets sur place, mais déposer les sacs poubelle dans les conteneurs).
- 9.10. Le locataire et les occupants d'un hébergement sont tenus de louer les linges de lit de LANDAL GREENPARKS.
- 9.11. En cas d'infraction aux dispositions des présentes Conditions générales, au Règlement du parc et/ou au Règlement de la piscine et/ou en cas de non-respect des instructions du personnel, LANDAL GREENPARKS est en droit de renvoyer le locataire et tout autre occupant immédiatement du parc sans être tenue à la restitution (d'une partie) du loyer.
- 9.12. Si la direction du parc a de sérieuses raisons de croire que le locataire d'un hébergement agit en violation de la loi et/ou de l'ordre public et/ou en dépit des bonnes moralités, elle est en droit de s'introduire dans l'hébergement.

10. ANIMAUX DOMESTIQUES

- 10.1. En fonction de l'hébergement et/ou de l'emplacement loués, LANDAL GREENPARKS n'admettra qu'un animal domestique ou deux au maximum du locataire ou des occupants. Si le locataire et/ou les autres occupants désirent emmener des animaux domestiques, il est tenu de l'indiquer dès réservation. Dans ce cas, LANDAL GREENPARKS lui facturera un supplément qu'il est tenu de payer. LANDAL GREENPARKS se réserve le droit de refuser l'admission d'animaux domestiques au parc sans indication de motifs. Il est en tout cas interdit d'emmener des animaux domestiques dans certains parcs, dans certains types d'hébergements et sur certains terrains de camping.
- 10.2. L'accès aux plans d'eau, piscines, restaurants, équipements collectifs couverts et autres équipements publics du parc est interdit aux animaux domestiques (sauf indication contraire sur les lieux). Les animaux domestiques seront tenus en laisse en dehors de l'hébergement. Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de respecter les instructions sur les lieux et d'éviter tout dérangement à l'égard des autres hôtes du parc.
- 10.3. Le locataire est tenu d'emporter son propre lit pour chien et de dispenser des gouttes ou des pilules antipuces à son chien ou chat ou de l'équiper d'un collier insecticide.
- 10.4. Les animaux tenus en cage peuvent être hébergés gratuitement à condition de les avoir signalés lors de la réservation.
- 10.5. Il est interdit aux visiteurs occasionnels d'emmener leurs animaux domestiques.
- 10.6. Pour le transport d'animaux d'un état membre à l'autre, le passeport pour animaux domestiques selon le modèle européen est obligatoire. La vaccination contre la rage et l'identification par puce électronique ou tatouage sont également obligatoires. Le locataire fera son affaire personnelle des titres de voyage requis pour sa destination.

11. USAGE DE L'HÉBERGEMENT - INVENTAIRE

- 11.1. Le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant sont solidairement responsables de l'utilisation régulière des biens mobiliers garnissant l'hébergement ainsi que ses abords, l'emplacement de camping ou tout autre lieu du parc,

ainsi que pour l'usage de l'hébergement et/ou de l'emplacement de camping et des appareils/équipements qui y sont mis à disposition.

- 11.2. Par ailleurs, le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant sont solidairement responsables de tout préjudice occasionné par la casse, la perte ou tout dommage causé par eux sur tout ou partie des biens mobiliers et/ou de l'hébergement. Le locataire est tenu de déclarer immédiatement tout préjudice à LANDAL GREENPARKS/le propriétaire et de l'indemniser sur les lieux, sauf s'il peut justifier que les dommages survenus ne lui sont pas imputables, ni imputables aux autres occupants ou à un membre de sa compagnie.

12. INTERNET

- 12.1. Selon l'hébergement et/ou l'emplacement de camping, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire offre un accès Internet par réseau Wifi ou par câble au locataire/occupant et aux personnes l'accompagnant.
- 12.2. Le locataire est responsable pour l'usage correct d'Internet conformément aux notices d'information et/ou instructions internes, ainsi que du matériel et des logiciels, de la configuration, des périphériques et connexions nécessaires à cela, ainsi que pour la prise de mesures de protection de l'ordinateur ou du système d'exploitation.
- 12.3. LANDAL GREENPARKS décline toute responsabilité pour des dommages pouvant survenir lors de l'utilisation d'une connexion Internet ou en cas de pannes de réseau.
- 12.4. Le locataire/occupant et les personnes l'accompagnant s'engagent à témoigner d'un comportement responsable et consciencieux en tant qu'internautes lors de l'usage d'Internet et s'engagent à respecter les lois en vigueur. Ils s'abstiendront, notamment, de tout comportement risquant de gêner les autres internautes ou de nuire à LANDAL GREENPARKS de quelque manière que ce soit. Le locataire et les personnes l'accompagnant s'abstiendront de visiter des sites Internet à caractère illicite ou pouvant nuire à la réputation de LANDAL GREENPARKS en tant que fournisseur d'hébergements et/ou d'emplacements de camping.
- 12.5. En cas de constatation ou de présomptions de nuisance à l'égard de tiers et/ou d'usage abusif d'Internet par le locataire/occupant ou les personnes l'accompagnant, LANDAL GREENPARKS est en droit de bloquer intégralement ou partiellement l'accès à Internet sans avertissement quelconque.
- 12.6. Le locataire garantit LANDAL GREENPARKS de toute demande de dédommagement de la part de tiers pour tout dommage que ce tiers pourrait (tenter de) revendiquer auprès de LANDAL GREENPARKS, ayant pour cause l'usage d'Internet fait par le locataire/occupant ou les personnes l'accompagnant.

13. DÉPÔT DE GARANTIE

- 13.1. Au début du séjour, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire est en droit de demander un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie s'élève à un maximum du montant total de la réservation par hébergement et/ou par emplacement de camping. Si les circonstances l'exigent (par exemple, groupes), le dépôt requis peut être augmenté par LANDAL GREENPARKS/propriétaire.
- 13.2. Le dépôt de garantie sert à cautionner un dommage et/ou des coûts – dans le sens le plus large du terme – que LANDAL GREENPARKS/le propriétaire pourrait subir en cas de non-satisfaction aux obligations incombant au locataire/occupant et aux personnes l'accompagnant.
- 13.3. À défaut de paiement ponctuel du dépôt de garantie, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire est en droit d'interdire l'accès à l'hébergement ou à l'emplacement et leur occupation au locataire et/ou aux autres occupants.
- 13.4. À défaut de paiement du dépôt de garantie, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire est en outre en droit de résilier (d'annuler) le contrat (au nom du propriétaire) avec effet immédiat.
- 13.5. LANDAL GREENPARKS s'engage à restituer le dépôt de garantie ou tout solde restant après déduction de dettes (notamment dommage à l'égard de l'inventaire (biens mobiliers) /l'hébergement) et/ou autres coûts) imputable au locataire et/ou les occupants, sous réserve de ses (autres) éventuels droits aux dommages-intérêts.
- 13.6. Au Danemark, le dépôt de garantie est en principe restitué en couronnes danoises. La responsabilité de LANDAL GREENPARKS ne peut être engagée en cas d'écarts désavantageux des cours de la couronne danoise.

14. FRAIS D'ANNULATION

- 14.1. Dans les 14 jours suivant la réservation, cette dernière peut être annulée sans frais à condition qu'elle ait été effectuée au minimum dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour. Si un paiement est effectué par l'utilisation d'un avoir-loisirs, le locataire recevra un nouveau avoir-loisirs du même montant.
- 14.2. Si une réservation est annulée après le délai de 14 jours suivant la réservation ou qu'il s'agit d'un séjour qui débute dans les 30 jours suivant d'annulation, le locataire devra verser des frais. En cas de notification d'annulation dans les 30 jours précédant l'arrivée, le montant de ces frais s'élève à 30 % du montant total à verser et en cas d'annulation à partir du 30^e jour précédant le début du séjour ou plus tard, le montant total sera dû.
- 14.3. Le locataire peut s'assurer contre ce risque en souscrivant une assurance des frais d'annulation au moment de la réservation.
- 14.4. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures après la date d'arrivée convenue sans avertissement, ce fait est considéré comme une annulation et le montant total sera dû.

15. FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS

- 15.1. En cas de force majeure l'empêchant, temporairement ou non, d'exécuter tout ou partie du contrat, LANDAL GREENPARKS/le propriétaire peut (faire) proposer au locataire une modification (un autre hébergement, une autre période, etc.) dans un délai d'14 journées après avoir pris connaissance de cet empêchement. La suspension de

l'exécution des obligations par LANDAL GREENPARKS/le propriétaire est autorisée si des circonstances échappent au contrôle de LANDAL GREENPARKS. LANDAL GREENPARKS ne sera en aucun cas obligée de compenser tout dommage ou coût.

- 15.2. Il y a force majeure si l'exécution de tout ou partie du contrat est empêchée, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de la volonté de LANDAL GREENPARKS, en ce compris danger de guerre, grèves de personnel, blocus, incendie, inondations et autres interruptions ou événements ayant un caractère irrésistible et imprévisible.

16. RÉSILIATION

LANDAL GREENPARKS est de tout temps en droit de résilier le contrat avec effet immédiat, au nom du propriétaire, en cas de déclaration incomplète ou incorrecte des données personnelles du locataire ou des autres occupants lors de la réservation, la partie payée du loyer n'étant pas restituée.

17. RESPONSABILITÉ

- 17.1. LANDAL GREENPARKS décline toute responsabilité en cas de vol (y compris vol dans les coffres-forts des bungalows et les consignes automatiques de la piscine), de pertes ou dommages occasionnés aux biens ou personnes, de toute nature, pendant ou par un séjour dans l'un de nos parcs et/ou la location/l'occupation d'un hébergement et/ou d'un emplacement et/ou d'un autre équipement de LANDAL GREENPARKS, sauf en cas de mauvaise volonté ou de faute grave de la part de LANDAL GREENPARKS ou (de l'un) de ses employés.
- 17.2. LANDAL GREENPARKS ne peut pas être tenue responsable du défaut ou de l'interruption de prestation de services de tiers.
- 17.3. Le locataire et tout occupant sont solidairement responsable de toute perte et/ou dommage de l'hébergement ou de l'emplacement loués et/ou de toute autre propriété de LANDAL GREENPARKS survenues pendant l'usage par lui et/ou par d'autres occupants, que ce soit de son fait ou du fait de tiers qui se trouvent dans le parc avec son accord.
- 17.4. Le locataire doit garantir LANDAL GREENPARKS de tout recours de tiers victimes d'un dommage occasionné par le locataire et/ou du fait d'autres occupants, de ses compagnons de voyage ou de tiers qui se trouvent dans le parc avec son accord.
- 17.5. En cas d'altération de l'hébergement et de restitution des lieux hors délai, y compris notamment l'état excessivement sale de l'hébergement, LANDAL GREENPARKS facturera des frais supplémentaires que le locataire est tenu de régler immédiatement.
- 17.6. Étant donné que LANDAL GREENPARKS n'agit qu'en tant que représentant du propriétaire, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité (juridique) pour les actes ou omissions de la part du propriétaire ou des personnes représentant et/ou travaillant pour lui.
- 17.7. LANDAL GREENPARKS ne peut accepter aucune responsabilité (juridique) en cas de problèmes ou de défauts dans ou avec l'hébergement, étant donné que l'hébergement relève exclusivement de la sphère d'influence du propriétaire.

18. RÉCLAMATIONS

Malgré les soins et efforts de LANDAL GREENPARKS/du propriétaire, le locataire peut estimer avoir une réclamation justifiée concernant son hébergement. Dans ce cas, il devra l'introduire d'abord auprès de la direction du parc de son séjour. Comme le locataire conclut un accord avec le propriétaire, il est essentiel qu'il contacte immédiatement le propriétaire (ou une personne représentant le propriétaire).

Si la réclamation n'est pas réglée à sa satisfaction, il dispose d'un délai d'un mois au maximum après le départ du parc pour introduire une réclamation écrite auprès de : LANDAL GREENPARKS B.V., afdeling Gastenservice, Postbus 95991, 2509 CZ Den Haag (PAYS-BAS) ou à l'adresse gastenservice@landal.com, en indiquant le numéro de réservation, ses coordonnées, la date du séjour, le nom du parc et le numéro de l'hébergement. La réclamation sera examinée avec le plus grand soin. À défaut d'une solution satisfaisante, le locataire dispose d'un délai de trois mois au maximum après son départ du parc pour soumettre sa réclamation à la Commission du contentieux sur les loisirs (Geschillencommissie Recreatie) établie à La Haye ou bien d'en saisir le juge légalement compétent. La décision de cette commission aura force d'avis contraignant liant les parties.

19. LOI APPLICABLE

Le contrat conclu est exclusivement régi par la loi néerlandaise.

20. TITRES DE VOYAGE

Le locataire fera son affaire personnelle des titres de voyage valables requis pour sa destination. LANDAL GREENPARKS décline toute responsabilité à l'égard des conséquences éventuelles de l'absence des titres de voyage requis.

21. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 21.1. Toutes les données que le locataire communique à LANDAL GREENPARKS sont saisies dans un fichier et partagées avec le propriétaire. Ces données permettent également la communication d'informations et offres promotionnelles adaptées concernant les produits et services associés, tant par LANDAL GREENPARKS que par des tiers. Afin d'adapter au mieux ces informations et offres promotionnelles aux intérêts et besoins particuliers du locataire, LANDAL GREENPARKS peut faire combiner ses données avec celles connues par d'autres sociétés. Dans la rubrique « Vie privée » que l'on peut consulter sur notre site internet, nous décrivons en détail la façon dont nous traitons les données personnelles.

- 21.2. À la demande du locataire, nous mettrons à jour, compléterons, effacerons ou masquerons ses données, si elles s'avèrent réellement erronées. Toutefois, cela peut avoir pour conséquence que celui-ci ne puisse plus utiliser (une partie de) nos services. Le locataire est en droit de nous demander de l'informer en cas de traitement de ses données personnelles.
- 21.3. Si le locataire ne souhaite pas recevoir des informations intéressantes ou des offres de promotion, il lui suffit de nous le faire savoir en envoyant une carte à : Landal GreenParks B.V., service Adressenbeheer, Postbus 95991, 2509 CZ Den Haag, Pays-Bas, ou un courrier électronique à info@landal.com

22. GÉNÉRALITÉS

- 22.1. LANDAL GREENPARKS envoie sa correspondance par voie numérique, à moins que cela ne semble pas possible.
- 22.2. Les fautes d'impression et typographiques manifestes sont sans engagement pour LANDAL GREENPARKS HOLDING B.V.
- 22.3. La publication des présentes Conditions générales entraîne l'annulation de toutes les versions antérieures.